|  |  |
| --- | --- |
| Logo de la Commission européenne, 12 étoiles jaunes sur fond bleu formant un cercle bordé de deux éléments graphiques gris clair représentant le Berlaymont, siège de la Commission européenne. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT(E) NATIONAL(E) DÉTACHÉ(E)

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG TAXUD — Direction A Douanes — Unité A.4 |
| Numéro de poste Sysper: | 318051 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Valérie Ledure  3e trimestre 2024  2 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  Pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  Pays tiers suivants: ….  Organisations intergouvernementales suivantes: ... | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-03-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) est de promouvoir des politiques équitables et durables qui génèrent des revenus pour l'UE et ses États membres et de garantir que les citoyens et les entreprises de l'UE bénéficient du commerce mondial et d'un marché unique sûr et protégé à ses frontières.

La Direction A (Douanes) (TAXUD.A) est chargée de concevoir la politique et la législation douanières de l'Union et de veiller à sa bonne mise en œuvre par les États membres. Il est responsable d'une réforme globale de l'union douanière et du code des douanes de l'Union, proposée en 2023, par laquelle l'union douanière sera modernisée, afin de garantir que les douanes de l'UE « agissent comme une entité unique », via la création d'une autorité douanière de l'UE et une platforme des données douanières de l’UE (EU Data Hub). A travers ses activités en cours, la Direction prépare d’ores et déjà le terrain pour la réforme, par exemple les activités concernant la gestion des risques et le rôle des douanes pour protéger la sûreté et la sécurité, comme dans la lutte contre le trafic de drogue, via l'Alliance des ports européens qui est en cours de lancement. suite au discours sur l’état de l’Union de 2023. La Direction s'occupe également des relations internationales, notamment de l'élargissement, ainsi que des règles d'origine et de l'évaluation en douane.

Au sein de la direction A, l’unité TAXUD.A.4 «Protection des citoyens et application des droits de propriété intellectuelle (DPI)» est chargée de la politique, de la législation et de la mise en œuvre des [prohibitions et restrictions (europa.eu)](https://taxation-customs.ec.europa.eu/customs-4/prohibitions-and-restrictions_fr) (P&R). L’action douanière facilite l’application d’un nombre important et croissant de législations de l’Union – plus de 350 actes législatifs différents (P&R) – dans des domaines tels que l’industrie, la sécurité, la santé, l’environnement et le climat. L’unité offre un environnement convivial et stimulant et compte 16 collègues formant un groupe dynamique et motivé. L’unité se compose de deux secteurs: le secteur traitant de législations spécifiques sur le contrôle par les autorités douanières du respect des DPI, le contrôle des mouvements d’argent liquide, les biens culturels et les précurseurs de drogues et le secteur chargé de l’application, par les autorités douanières, des P&R sectoriels intégrés dans les législations relatives au marché unique. Le poste est à pourvoir dans le secteur des P&R sectoriels.

Le travail sur les P&R est un travail conjoint entre la direction A «Douanes» et la direction B «Livraison numérique». Dans ce contexte, l’unité travaille en étroite collaboration avec l’unité TAXUD.B.1 afin de promouvoir le déploiement du guichet unique pour les P&R pertinentes et de numériser le partage de données entre les autorités douanières et sectorielles.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le poste proposé est un poste transversal de chargé(e) de mission, doté d’une forte dimension stratégique, analytique et de coordination au sein de l’équipe P&R. Vous devrez veiller à ce que la dimension douanière et l’application des règles aux frontières soient dûment prises en compte dans les propositions législatives par les DG de tutelle sectorielles ainsi que lors de l’élaboration des dispositions d’application. Vous serez chargé(e) de favoriser l’intégration entre les politiques douanières et sectorielles, ainsi qu’entre les politiques douanières et les politiques de mise en œuvre numérique (en collaboration avec la direction TAXUD.B). Il vous incombera également d’anticiper les changements nécessaires pour adapter les politiques douanières existantes à la proposition de réforme douanière et, à terme, à la possible création d’une Agence européenne des douanes.

Concrètement, vous serez responsable de divers dossiers P&R, en ce qui concerne la préparation, la négociation, la mise en œuvre et/ou le suivi de l’application des règles par les douanes aux frontières extérieures de l’UE, en étroite coopération avec nos 3 communautés partenaires: i) les unités chargées de l’élaboration des politiques et de l’informatique de la DG TAXUD, ii) les DG sectorielles responsables de la législation relative au marché unique (par exemple GROW, ENV, ENER, SANTE) et iii) les experts nationaux des P&R.

Vous travaillerez en étroite collaboration avec les collègues des DG sectorielles pour concevoir le contrôle de l’application des règles par les douanes aux frontières extérieures de l’UE en coopération avec d’autres unités TAXUD et rédiger les dispositions douanières pertinentes de la législation sectorielle. Vous présenterez et négocierez les dispositions douanières au cours des négociations interinstitutionnelles. Vous serez chargé(e) de la mise en œuvre des mesures, notamment en élaborant les dispositions douanières de la législation d’application et en travaillant en coopération avec les unités informatiques compétentes pour définir les fonctionnalités essentielles des systèmes numériques favorisant la coopération et l’échange d’informations entre les autorités douanières et sectorielles.

Vous contribuerez également à l’élaboration et à la mise en œuvre de la politique dans le domaine des contrôles douaniers des mouvements d’argent liquide. TAXUD est chef de file pour cette législation, qui est en phase de mise en œuvre.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat ou la candidate retenu(e) devrait idéalement avoir une bonne connaissance des activités douanières ou de surveillance du marché. Une expérience professionnelle antérieure en matière d’application de la législation sectorielle de l’Union (P&R) aux frontières extérieures de l’UE par les douanes ou au sein du marché unique par les autorités de surveillance du marché constituerait un atout. De même, une expérience dans des domaines d’action relatifs aux P&R, en lien notamment avec la conformité des produits, l’industrie, l’environnement, le climat, la santé, la sécurité agroalimentaire, ou la sûreté, ou dans des enquêtes sur les fraudes ou irrégularités portant atteinte aux intérêts publics de l’UE ou des États membres, serait également pertinente.

Le candidat ou la candidate retenu(e) aura besoin de solides compétences en matière d’élaboration des politiques, d’analyse, de communication/rédaction et de négociation et devra être en mesure de travailler sous pression. En raison de la nature horizontale de l’unité, nous recherchons une personne désireuse d’apprendre et disposée à élargir son horizon.

La personne recherchée devra aimer travailler en équipe avec d’autres collègues expérimentés issus de milieux culturels et linguistiques différents.

Le candidat ou la candidate retenu(e) peut également être appelé(e) à contribuer à l’activité d’autres secteurs de l’unité et de la direction, ainsi qu’à des équipes de projet horizontales.

La maîtrise de l’anglais est nécessaire, y compris pour ce qui est des capacités rédactionnelles.

**Critères d'éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866 de la Commission** du 12 novembre 2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants à **la date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Employeur: être employé(e) dans une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); à titre exceptionnel et à la suite d’une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des demandes lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de régulation), une université ou un institut de recherche indépendant.
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union, dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il ou elle est appelé(e) à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé(e) et rémunéré(e) par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la [décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444)]. Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé(e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’acceptera que les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique de votre pays auprès de l’UE, par le secrétariat de l’AELE ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format CV Europass ([[Créer votre CV Europass | Europass](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)) en français, anglais ou allemand. Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)